

République  
Française

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Département de  
Seine  
et Marne

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la Commune de FAREMOUTIERS**

**Nombre de membres**

*Séance du 17 novembre 2025*

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération :  
15

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la  
convocation :**  
10/11/2025

**Présents :** Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Frédéric BOUIGE, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle AUBERTIN, Michel CLOUET

**Pouvoirs :** Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Sonia HABAY  
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Didier COLIN  
Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2025/045**

Objet de la délibération : **DEPARTEMENT : CONVENTION RELATIVE A LA MISE A  
DISPOSITION D'ABRI(S) VOYAGEURS : APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le CGCT,

Considérant que le Département a décidé de favoriser la mise en place d'abris-voyageurs, dont il est propriétaire, dans les communes de Seine et Marne, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers,

Considérant que la Département a accepté de mettre à la disposition de la commune un abri-voyageurs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention annexée à la présente délibération
- De l'autoriser à signer les documents afférents à cette convention

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la convention annexée à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à son exécution.

Le Maire,  
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance  
Marie-Claude POVIE